



Brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique



Département
des Landes

Une aide au BNSSA pour les jeunes landais engagés

L'aide s'adresse à tous les jeunes de 17 à 30 ans qui résident dans les Landes et concerne l'inscription au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).

L'attribution de cette aide est conditionnée par un engagement citoyen.

2 possibilités :

- ➔ Possibilité n° 1 > Je réalise ou peux justifier de la réalisation d'un engagement citoyen parmi :
 - ▶ un service civique. Renseignements sur service-civique.gouv.fr,
 - ▶ un service volontaire européen d'au moins 6 mois,
 - ▶ un mandat de conseiller départemental jeune ou conseiller municipal des jeunes et des enfants,
 - ▶ un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfant Citoyen (ATEC). Renseignements auprès des Francas des Landes au 05 58 46 33 54 ou sur francas40.fr,
 - ▶ un mandat au sein d'une Junior association. Renseignements auprès de la Ligue de l'enseignement des Landes au 05 58 06 31 32 ou sur laligue40.fr,
 - ▶ un autre parcours labellisé de type jeune sapeur-pompier volontaire, jeune arbitre, jeune officiel, jeune éducateur bénévole ou bénévole permanent à la Protection Civile.
- ➔ Possibilité n° 2 > Je dois réaliser un engagement impliquant 40 heures de bénévolat (au minimum) durant au moins 2 mois. Ce bénévolat ne pourra débuter qu'après accord du Département des Landes.

L'aide du Département est fixée à 200 €.

En pratique

- ➔ Faire la demande d'aide : landes.fr/guide-des-aides
- ➔ Plus d'informations : landes.fr/pack-jeunes
Direction de l'Éducation,
de la Jeunesse et des Sports
05 58 05 40 40 (poste 8524)
engagement-bnssa@landes.fr

